

**Compétence : réaliser une ligne du temps**

**Consigne** : complète la ligne du temps suivante avec les grandes étapes de la colonisation et décolonisation du Congo. (voir p.2)  
N'oublie pas tous les éléments qui composent une ligne du temps.

---

---

## Les grandes étapes de la colonisation et décolonisation du Congo.

### Les 6 dates clés de la colonisation du Congo

Schématiquement, la colonisation du Congo se découpe en deux grandes parties : la première phase (**1885-1908**) où le Congo était la propriété personnelle du roi Léopold II et la seconde phase (**1908 – 1960**) où le territoire congolais était la colonie de l'Etat belge.

**1874** : Stanley, un explorateur britannique, entreprend une mission exploratoire du Congo durant trois ans pour le compte du roi Léopold II, suivie d'une phase de conquête.

**1885** : Suite à la conférence de Berlin au cours de laquelle les puissances européennes se partagent l'Afrique, le roi Léopold II se voit attribuer le Congo dont il est proclamé roi. S'ensuit l'un des plus grands massacres de l'Histoire (certains évaluent à 10 millions le nombre de victimes, d'autres estiment qu'il n'est pas possible de quantifier les pertes. Par contre, il existe un consensus certain sur le caractère particulièrement sanglant de cette première phase de la colonisation ayant conduit à un nombre très élevé de victimes).

**1908** : Le roi Léopold II lègue le Congo à l'Etat belge : la colonie est rebaptisée "Congo belge". Suite aux critiques internationales relatives à la violence du système colonial de Léopold II, l'administration coloniale belge tentera de lisser son image en s'inscrivant dans une "mission civilisatrice" à l'instar des autres puissances internationales, laquelle mission reposait sur l'idée raciste que l'Europe était plus "civilisée" que l'Afrique et se devait, à ce titre, d'"éduquer" les populations africaines y compris par la force.

**1959** : des émeutes éclatent à Kinsasha (Léopoldville), la foule se mobilise pour l'indépendance du pays et attaque les symboles de la domination coloniale. Ces émeutes connaîtront une répression très sévère.

**30 juin 1960** : après de nombreux affrontements conduits par un front uni composé des différents courants indépendantistes, le Congo obtient son indépendance. Joseph Kasavubu devient le premier président du Congo indépendant et nomme comme Premier ministre Patrice Lumumba, l'un des indépendantistes congolais les plus célèbres, tant pour la radicalité de sa lutte que pour son assassinat dans lequel des autorités belges étaient impliquées.

## Compétence : Analyse de documents

**Consigne :** Analyse les 3 documents suivants dans le tableau d'analyse de document.

**Thème :** La colonisation et la décolonisation du Congo au 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles.

### Document 1

« Dans un entretien que j'ai eu avec le responsable de la mission (religieuse) américaine de Bolengi, il me montra un vieil agenda dans lequel, à la date du 23 août 1899, je trouvai et copiai l'inscription suivante. M. Roy (un membre de l'administration de l'EIC), venu chez nous pour se garer de la pluie, dit : « À Momboyo, chaque fois que le caporal (congolais au service de l'EIC) va chercher du caoutchouc, on lui donne des cartouches. Il doit rendre toutes celles non employées ; et pour chacune des cartouches brûlées, il doit rapporter une main droite. » M. Roy dit que parfois ces hommes brûlaient une cartouche en tirant à la chasse sur un animal ; alors dans ce cas, ils coupaient une main à un homme vivant. »

**Source :** Rapport Casement, 1904

**Notice :** Roger Casement (1864-1916) est un diplomate britannique. Au nom de son gouvernement, il effectue en 1903 un voyage de plusieurs mois à travers l'EIC. Il consigne toutes les informations qu'il peut récolter sur les atrocités et les meurtres commis sur des sujets britanniques, mais également sur la population congolaise. Son rapport est établi à partir de témoignages d'« d'indigènes », d'agents de l'État et d'employés de la société d'exploitation du caoutchouc.

### Document 2



**Source :** Photo de mains coupées prise en 1904 par Alice Seeley Harris, l'épouse d'un missionnaire protestant

**Document 3**

De l'ensemble des constatations faites, des témoignages ou des renseignements recueillis par la Commission, il résulte que la mutilation de cadavres est une ancienne coutume qui n'a pas aux yeux des indigènes le caractère profanateur qu'elle revêt à nos yeux. La mutilation des ennemis tombés était fréquente dans les guerres entre indigènes. Aujourd'hui encore, les Noirs qui désirent fournir la preuve tangible de la mort de l'un d'entre eux et ne peuvent produire le cadavre lui-même sont accoutumés d'en exhiber les mains ou les pieds. C'est ainsi que des indigènes apportèrent à Mme Harris deux mains qu'ils avaient coupées, disant que c'étaient celles de deux hommes tués par des soldats. On ne doit pas s'étonner si les Noirs enrôlés dans la force publique n'ont pu abandonner immédiatement cette coutume invétérée. Il est plus que probable qu'au début de l'occupation, certains chefs blancs ont toléré cette coutume barbare. Un point est hors de doute : jamais le Blanc n'a infligé ou fait infliger, à titre de châtement, pour manquement dans les prestations ou pour toute autre cause, pareilles mutilations à des indigènes vivants. Des faits de ce genre ne nous ont été signalés par aucun témoin, et, malgré toutes nos investigations, nous n'en avons point découvert.

Source : Rapport de la Commission d'enquête », Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo, no 9 et 10, 1905, p. 73-74  
<http://www.droitcongolais.info/files/rapport-d-enquete-Leopold-II,-l-EIC-et-le-genocide.pdf>

**Notice** : En 1904, suite à la publication du Rapport Casement, Léopold II a été obligé de mettre en place une commission d'enquête au Congo pour « rechercher si, dans certaines parties du territoire, des actes de mauvais traitement étaient commis à l'égard des indigènes, soit par des particuliers, soit par des agents de l'État ». Cette commission était composée de trois juristes de renom : un Belge, un Italien et un Suisse. Une fois instituée, le Roi n'avait plus aucun pouvoir sur celle-ci. Après plusieurs mois sur place, en 1905, elle conclut également à la responsabilité de l'EIC dans les abus commis. En conséquence, Léopold II fut contraint de céder l'EIC à la Belgique.

<b>N°</b>	<b>Nature</b> -archéologique -iconographique -écrit -schématique -audio-visuel	<b>Pertinence</b> -Quoi ? -Quand ? -Où ? ➔ Document pertinent ? Oui - Non	<b>Origine</b> -Trace du passé -Travail postérieur scientifique -Travail postérieur non-scientifique)	<b>Fiabilité</b> -Oui -Non -Oui mais... Auteur fiable ? Contemporain/témoin ? Objectif/impartial ? Spécialiste du sujet ? ➔ Document fiable ? Oui - Non
<b>1</b>	..... .....	Quoi ? ..... ..... Quand ? ..... Où ? ..... ➔ Document pertinent ? Oui - Non	..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ➔ Document fiable ? Oui - Non
<b>2</b>	..... .....	Quoi ? ..... ..... Quand ? ..... Où ? ..... ➔ Document pertinent ? Oui - Non	..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ➔ Document fiable ? Oui - Non

<b>3</b>	..... .....	Quoi ? ..... ..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
		Quand ? ..... ..... .....		..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
		Où ? ..... ..... .....		..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
		→ Document pertinent ? Oui - Non		→ Document fiable ? Oui - Non